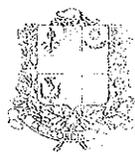


Commission de l'aménagement du territoire

Déposé le : 2010-01-03

N° CAT-071

Secrétaire : [Signature]



Le Maire de Montréal

a/RML
Copie à J. Séguin
R.M. Pélissier
R.M. Leclerc AD
R.L.L.
R.S. Bouchard

Cabinet du ministre des Affaires municipales,
des Régions et de l'Occupation du territoire
20 JAN. 2010
CMC2010
000-49

Le 8 janvier 2010

Monsieur Laurent Lessard
Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
Place Victoria
800, rue du Square-Victoria
Bureau 3.16
Montréal (Québec) H4Z 1B7

Monsieur le Ministre, Bonjour Laurent

Le 26 novembre dernier, vous nous faisiez part de votre intention de proposer, dès la prochaine session parlementaire, la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2011, des dispositions temporaires prévues aux articles 67 et 68 du décret 1229-2005 concernant l'agglomération de Montréal, dont l'effet cesse le 31 décembre 2009. De cette façon, le statu quo peut être maintenu, le temps que la Table de travail de l'agglomération poursuive et termine ses travaux sur la gouvernance de l'eau.

C'est ainsi que, dans un esprit de collaboration, la Ville de Montréal a accepté de poser les gestes nécessaires afin que ce statu quo soit maintenu. La présente vise donc à vous confirmer que le conseil d'agglomération a approuvé, le 17 décembre dernier, par sa résolution CG09 0504, les deux ententes intermunicipales portant sur la délégation de l'exploitation des usines de traitement d'eau situées sur le territoire de la Cité de Dorval et sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire. Par ailleurs, dans le cadre du processus d'adoption du budget, un règlement de quote-part particulier visant à reproduire le régime de l'article 68 sera soumis aux instances décisionnelles.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

[Signature]
Gérald Tremblay

Montréal

Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil d'agglomération

Assemblée ordinaire du jeudi 17 décembre 2009
Séance tenue le 17 décembre 2009

Résolution: CG09 0504

Approuver deux ententes intermunicipales portant sur la délégation de l'exploitation des usines de traitement d'eau situées sur le territoire de la Cité de Dorval et sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 décembre 2009 par sa résolution CE09 2062 ;

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Alan DeSousa

Et résolu :

d'approuver deux projets d'entente intermunicipale portant sur la délégation de l'exploitation des usines de traitement d'eau sur le territoire de la Cité de Dorval et sur le territoire de la Ville de Pointe-Claire, pour une durée maximale d'une année.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1090458012

/jl

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Signée électroniquement le 18 décembre 2009